

BUDGETS PRIMITIFS 2026





Les budgets primitifs

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La préparation du budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte institutionnel et financier, marqué par l'absence de loi de finances initiale pour 2026 et le recours à une loi spéciale pour assurer la continuité des services publics.

Le budget primitif 2026 doit donc refléter la rigueur et l'anticipation, avec une reprise anticipée des résultats de 2025, dans un contexte où les marges de manœuvre se réduisent.

Il s'inscrit dans les orientations définies lors du Débat d'Orientations Budgétaires, tout en intégrant les ajustements nécessaires pour faire face aux aléas conjoncturels.

La collectivité reste mobilisée pour anticiper les risques, saisir les opportunités et préserver les priorités locales : développement économique, attractivité et solidarité envers les communes du DUF afin de conserver des indicateurs performants.

Rappel des principales dispositions du Projet de loi de finances 2026 :

Dans sa version initiale, le projet de loi de finances prévoyait une participation des collectivités à hauteur de 4,6 milliards d'euros, chiffre revu à la baisse lors de son examen par le Sénat en décembre 2025, pour s'établir finalement à 2 milliards d'euros.

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Orientation Budgétaire (DOB), l'impact de ce projet sur le budget du DUF a été évalué à 609 k€, répartis comme suit :

- une contribution de 250 k€ au Dispositif de Lissage Conjoncturel (DILICO), modalités de mise en œuvre non promulguée ;
- une diminution des recettes de 230 k€, consécutive à la réduction de la compensation versée au titre de l'abattement de 50% de la valeur locative des bases des locaux industriels soumis à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) non promulguée ;
- une baisse de 129 K€ de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) non promulguée.

Afin d'atténuer les répercussions de ces mesures sur les équilibres financiers du DUF, une proposition d'ajustement fiscal avait été formulée lors de la présentation du Document d'Orientation Budgétaire, consistant en une augmentation modérée du taux de la Taxe sur le Foncier Bâti.

Toutefois, le 16 janvier 2026, le Gouvernement a interrompu les débats parlementaires, jugeant que l'adoption d'un texte équilibré s'avérait compromise. À ce jour, la loi de finances pour 2026 n'a donc pas été adoptée, plongeant les collectivités dans une situation d'incertitude budgétaire.

Dans ce contexte, il est recommandé de renoncer à toute hausse de la fiscalité locale et de maintenir, à titre préventif, des provisions, en attendant une clarification de la situation.

Cette approche prudente permettra de préserver la stabilité financière du DUF tout en anticipant les évolutions législatives à venir.

Table des matières

Reprise anticipée des résultats	4
I. BUDGET GENERAL	6
1. Section de fonctionnement	7
1.1 Les recettes de fonctionnement	7
1.2 Les dépenses de fonctionnement	9
2. Section d'investissement	12
2.1 Les recettes d'investissement	13
2.2 Les dépenses d'investissement	14
II. BUDGETS ANNEXES	15
1. Gestion des déchets	15
1.1 Section de fonctionnement	16
1.2 Section d'investissement	17
2. Assainissement	18
2.1 Section de fonctionnement	19
2.2 Section d'investissement	20
III. VERSION CONSOLIDEE	21
Vote des budgets	22

Reprise anticipée des résultats de 2025 validée par la trésorerie de Saint-Avoid le 16/01/2026

BUDGET GENERAL	
Recettes Fonctionnement	18 977 010,17 €
Dépenses Fonctionnement	13 422 057,59 €
Excédent de clôture	5 554 952,58 €
Recettes Investissement	7 466 694,60 €
Dépenses Investissement	9 107 238,66 €
Déficit de clôture	-1 640 544,06 €
Restes à réaliser dépenses	494 073,50 €
Restes à réaliser recettes	655 574,50 €
Déficit avec restes à réaliser	-1 479 043,06 €
Affectation du résultat	1 479 043,06 €
Excédent de fonctionnement reporté en section de fonctionnement	4 075 909,52 €

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS	
Recettes Fonctionnement	4 620 290,77 €
Dépenses Fonctionnement	4 516 560,54 €
Excédent de clôture	103 730,23 €
Recettes Investissement	221 700,86 €
Dépenses Investissement	34 475,22 €
Excédent de clôture	187 225,64 €
Restes à réaliser dépenses	36 736,08 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté en section de fonctionnement	103 730,23 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	
Recettes Fonctionnement	3 252 907,80 €
Dépenses Fonctionnement	2 889 375,31 €
Excédent de clôture	363 532,49 €
Recettes Investissement	2 346 970,61 €
Dépenses Investissement	2 639 162,65 €
Déficit de clôture	-292 192,04 €
Restes à réaliser dépenses	293 935,00 €
Restes à réaliser recettes	300 485,00 €
Déficit avec restes à réaliser	-285 642,04 €
Affectation du résultat	285 642,04 €
Excédent de fonctionnement reporté en section de fonctionnement	77 890,45 €



I. Budget général

Le budget général intègre l'ensemble de nos opérations à l'exclusion des services financés par des redevances : la gestion des ordures ménagères et l'assainissement.

L'objectif est de contenir autant que possible nos dépenses de fonctionnement en privilégiant les compétences techniques internes.

BUDGET PRINCIPAL - BALANCE DETAILLEE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (en €)	
FONCTIONNEMENT	17 703 003,00
Charges de personnel	3 282 585,00
Charges de gestion courante	2 798 479,00
Charges à caractère général	2 045 778,00
Attributions de compensation	2 047 608,00
Intérêts de la dette	486 500,00
Contribution FPIC	377 177,00
Atténuations de produits /Provisions	250 000,00
Charges exceptionnelles	5 000,00
Provisions	5 000,00
Virement à la section d'investissement	4 259 676,00
Amortissements	2 145 200,00

RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	17 703 003,00
Impôts et taxes	4 921 446,00
Dotations et participations	3 323 988,00
Impositions directes	3 074 022,00
Autres recettes (revenus des immeubles, versement CAF ...)	957 686,00
Atténuations de charges et autres	811 201,48
Produit des services (entrées piscine, remboursement des taxes foncières...)	385 300,00
Produits financiers	50,00
Excédent antérieur reporté	4 075 909,52
Amortissements des subventions	153 400,00

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement se caractérise par une diminution de nos dépenses par rapport aux prévisions de 2025 et une participation du DUF au redressement des comptes de l'Etat provisionnée à hauteur de 250 k€. Cette diminution s'explique, pour l'essentiel, par la volonté de maîtriser nos dépenses tout en limitant le recours à des bureaux d'études avec l'internalisation des prestations réalisées par le personnel du DUF.

1.1 Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement

Les projections d'évolution des recettes pour 2026 mettent en lumière des défis importants, notamment la baisse des compensations de l'État, pour le DUF :

- - 230 000 € de compensations versée au titre de l'abattement de 50% de la valeur locative des bases des locaux industriels soumis à la CFE et à la TFPB
- 129 000 € de réduction de DC RTP

Il est crucial de continuer à surveiller ces évolutions et d'adapter notre stratégie budgétaire en conséquence.

La fiscalité directe locale

Comparaison des taux moyen avec les taux du DUF :

	THRS	TFPB	TFNPB	CFE
Moyenne nationale des taux des EPCI	9,43%	4,04%	10,44%	26,24%
Moyenne régionale des taux des EPCI	9,55%	5,63%	11,30%	23,00%
Moyenne départementale des taux des EPCI	6,77%	2,89%	5,46%	21,61%
Taux DUF	8,12%	0,51%	3,94%	19,43%

Il est proposé de reconduire les taux de la fiscalité de 2025 :

- Taux de la taxe foncière sur le bâti : 0,512 %
- Taux de la taxe foncière non bâti : 3,94 %
- Taux de la CFE : 19,43 %
- Taux de la taxe d'habitation sur résidence secondaire : 8,12%

Les trois **taxes directes locales** (taxe d'habitation et taxes foncières) et **taxe des entreprises** (contribution foncière des entreprises)

2 189 755 €

A ces trois taxes, s'ajoutent :

- La fraction compensatoire : 1 947 369 €

- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 1 508 738 €
- La fraction compensatoire CVAE: 1 453 599 €
- Les allocations compensatrices : 906 165 €
- La Dotation de Compensation de réforme de la Taxe Professionnelle(DCRTP) : 580 832 €
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 443 338 €
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 440 929 €

Les autres produits :

- La refacturation des charges de personnel des budgets annexes: 810 000 €
- Les loyers dont les bâtiments relais en crédit-bail (Grundfos, ESAT, FESAT) : 665 336 €
- Les loyers de la gendarmerie (bureaux, logements, garages) : 242 350 €
- L'Allocation de Logement Temporaire (ALT) pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage : 33 000 €
- Le soutien de la CAF au poste de chargé de coopération assurant le suivi de la Convention Territoriale Globale (CTG) 30 500 €
- La participation du Département aux actions relatives à l'isolement des personnes âgées : 11 000 €

La Dotation Globale de Fonctionnement : 666 112 € (estimation)

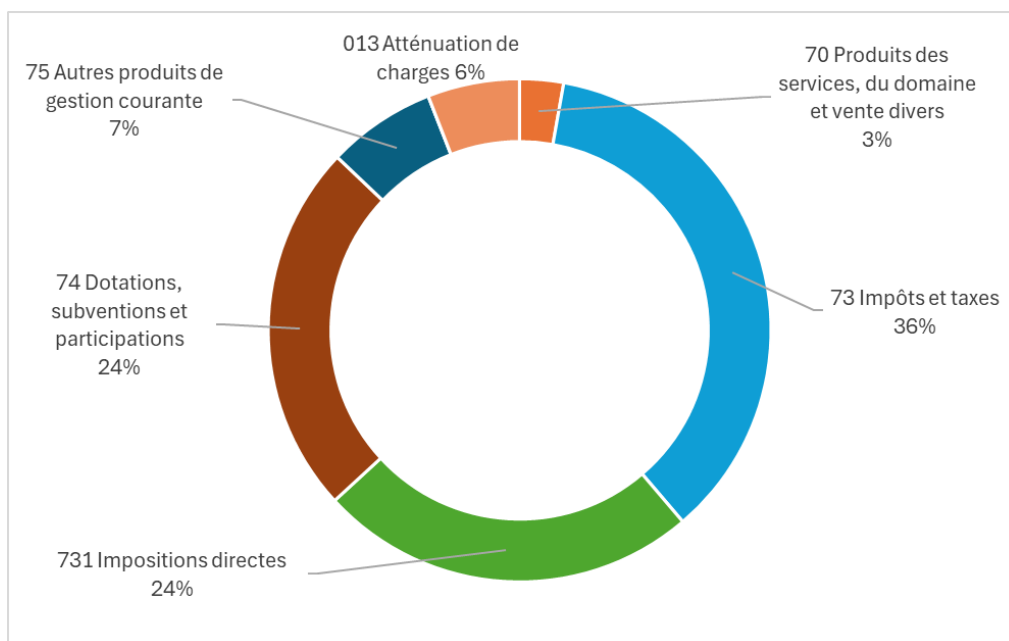
Les produits du service (385 300 €)

Il s'agit des recettes liées à la piscine (estimées à 240 000 €), les tarifs ayant été augmentés pour les résidents hors DUF, des redevances d'occupation du domaine public sollicitée dans le cadre de nos concessions (gestion des multi accueil et de l'aire d'accueil des gens du voyage) et de la refacturation des frais de nettoyage aux prestataires occupant nos locaux.

L'excédent antérieur reporté : 4 075 909,52 €

Recettes de fonctionnement (en €)			Répartition des recettes (en %)	BP 2026/ BP 2025 (en %)
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2026		
70	Produits des services, du domaine et vente divers	385 300,00	2,18%	-3,22%
73	Impôts et taxes	4 921 446,00	27,80%	-3,22%
731	Impositions directes	3 074 022,00	17,36%	0,86%
74	Dotations, subventions et participations	3 323 988,00	18,78%	-5,65%
75	Autres produits de gestion courante	957 686,00	5,41%	-43,85%
76	Produits financiers et exceptionnels	50,00	0,00%	0,02%
013	Atténuation de charges (Remboursement des charges de personnel des budgets annexes)	811 201,48	4,58%	-7,51%
TOTAL recettes réelles		13 473 693,48	76,11%	-7,95%
002	Excédent N-1 reporté	4 075 909,52	23,02%	16,44%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 400,00	0,87%	4,06%
TOTAL recettes de fonctionnement		17 703 003,00	100%	-3,18%

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



1.2 Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement

La maîtrise des charges de personnel : 3 282 585 €

Le maintien durable d'une capacité d'autofinancement correcte passe par une nécessaire maîtrise de la masse salariale.

Les évolutions réglementaires 2025 impactent le budget :

- augmentation de la CNRACL de 3 points
- la réussite aux concours et examens des agents du DUF
- effet Glissement, Vieillesse, Technicité (GVT)

La part des charges de personnel reste inférieure aux autres EPCI de même strate.

Les charges de gestion courante : 2 798 479 €

- les indemnités des élus, y compris la formation
- la subvention d'équilibre versée au budget annexe assainissement
- les participations du DUF :
 - la prise en charge de la part communale de la contribution SDIS
 - les participations au titre de nos contrats de concession :
 - gestion des deux multi-accueils
 - gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
 - gestion de l'équipement Golf
 - le versement aux associations
 - la compétence GEMAPI
 - l'enveloppe allouée aux subventions des communes et associations
 - le versement à l'office du tourisme
 - la subvention versée aux collègues
 - la subvention versée à ASPECT

Les charges à caractère général : 2 045 778 €

○ Les frais d'administration générale :

Ces dépenses sont constituées :

- des frais classiques de structure : eau, gaz, électricité (dont éclairage public), carburants
- les frais de maintenance de nos logiciels
- les frais de télécommunications
- les locations immobilières et mobilières
- les contrats de prestation de services, notamment des prestations de salage, entretien de nos zones.

○ Les frais liés à l'entretien de la piscine communautaire : 318 844 €

○ Entretien du patrimoine :

CREHANGE – ZA – CARREAU DE LA MINE

- Bâtiment anciennement AFPA
- Bâtiment Centre de Conservation Technique et Scientifique de l'Automobile (CCSTA)
- Bâtiment Club Lorrain de Véhicule Militaires Alliés (CLVMA)

FAULQUEMONT – PARC INDUSTRIEL

- Pôle Emploi Formation
- Déchetterie
- Hôtel Communautaire
- Services techniques
- IRTS
- Maison de la Justice et du Droit
- Multi-accueil de Faulquemont
- Relais Petite Enfance
- Bâtiments relais : ESAT, FESAT
- Gendarmerie
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Golf de Faulquemont
- Club House Golf
- Piscine

LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD

- Bâtiments relais : GRUNDFOS
- Multi-accueil de Longeville-Lès-Saint-Avold
- Déchetterie

Les attributions de compensation : 2 047 608 €

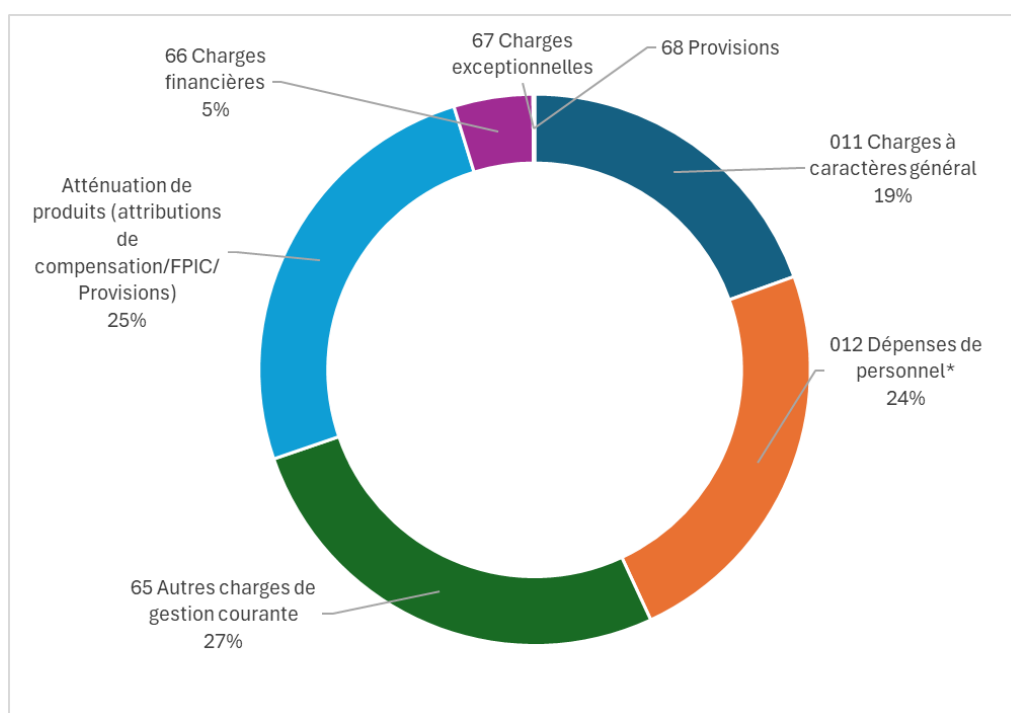
Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) : 377 177 €

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus « favorisés » vers les plus « défavorisés ».

La participation cumulée de 2012 à 2025 est de 4 751 179 €.

Dépenses de fonctionnement (en €)			Répartition des dépenses (en %)	BP2026/BP2025 (en %)	BP 2026/CA 2025 (en %)
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2026			
011	Charges à caractère général	2 045 778,00	11,56%	-10,41%	2,27%
012	Dépenses de personnel	3 282 585,00	18,54%	1,15%	11,34%
65	Autres charges de gestion courante	2 798 479,00	15,81%	-4,25%	-1,55%
014	Atténuation de produits (attributions de compensation/FPIC)	2 674 785,00	15,11%	9,28%	10,49%
66	Charges financières	486 500,00	2,75%	-16,98%	-9,69%
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	0,03%	0,00%	69,92%
68	Provisions	5 000,00	0,03%	4,17%	-93,79%
TOTAL dépenses réelles		11 298 127,00	63,82%	-1,71%	4,28%
023	Virement à la section d'investissement	4 259 676,00	24,06%	-6,70%	
042	Opérations d'ordre	2 145 200,00	12,12%	-3,56%	-17,10%
TOTAL Général		17 703 003,00	100,00%	-3,18%	

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



*charges de personnel des deux budgets annexes déduites

2 Section d'investissement

Les dépenses sont bien évidemment soutenues mais sur des équipements générateurs de richesse ou d'attractivité pour le territoire.

Conformément aux orientations du DOB, nous porterons notre effort sur les investissements relatifs à la construction d'un Centre de santé, l'agriculture et l'accompagnement des entreprises.

Pour les communes, cela se traduit toujours par le fonds de concours versé par le biais de l'enveloppe Dotation d'Aménagement Communautaire (DAC).

Ces investissements d'envergure permettent d'asseoir nos résultats sur le long terme.

Ils seront comme toujours financés par notre capacité d'autofinancement, un emprunt, ainsi que par le recours aux financements partagés avec nos partenaires institutionnels.

2.1 Les recettes d'investissement

- Les dotations, fonds divers et réserves : 1 564 433,06 €

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1 479 043,06 €) et du Fonds de compensation de la TVA reporté (85 390 €).

- Les subventions : les subventions de la région, des fonds européens et de l'Etat pour la construction du Centre de santé et du solde de la subvention accordée par l'Etat pour la réhabilitation du Carreau de la Mine en plateau technique de formation des sapeurs-pompiers : 2 023 184,94 €

- Les cessions (EME, SUEZ ORGANIQUE, autres) : 201 500,00 €

- Le remboursement de l'avance au budget annexe gestion des déchets : 45 037,00 €

- L'autofinancement : 6 404 876,00 €

Il se compose des dotations aux amortissements pour 2 145 200 € et du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 4 259 676 €.

Recettes d'investissement (en €)			Répartition des recettes
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2026	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 564 433,06	13,04%
13	Subventions d'investissement	2 023 184,94	16,86%
16	Emprunts	1 750 000,00	14,58%
204	Subventions d'équipement versées	45 037,00	0,38%
021	Virement de la section de fonctionnement	4 259 676,00	35,50%
024	Produit des cessions	201 500,00	1,68%
041	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	0,08%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 145 200,00	17,88%
TOTAL recettes d'investissement		11 999 031,00	100,00%

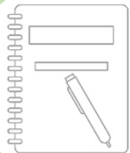
2.2 Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en €)			Répartition des dépenses
CHAPITRES	LIBELLES	BP 2026	
16	Emprunt et dettes assimilées	1 530 000,00	12,75%
20	Etudes, Concessions et droits similaires	461 498,39	3,85%
204	Subventions d'équipement versées	1 318 835,00	10,99%
21	Immobilisations corporelles	1 894 007,32	15,78%
23	Immobilisations en cours	4 990 746,23	41,59%
001	Déficit d'investissement reporté	1 640 544,06	13,67%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	153 400,00	1,28%
041	Opérations patrimoniales	10 000,00	0,08%
TOTAL dépenses d'investissement		11 999 031,00	100,00%

- Conformément au Programme Pluriannuel Investissement (PPI) et au règlement budgétaire et financier, les dépenses d'équipement sont classées dans des autorisations de programme (AP) avec des crédits de paiement (CP) répartis sur les années 2026, 2027, 2028 pour la DAC :

	VOTE AP 2025	2024 CP mandatés	2025 CP mandatés	CP 2026	CP 2027	CP 2028	VOTE AP 2026
AP DAC 2024	2 655 520,00 €	557 311,94 €	522 154,63 €	500 000,00 €	500 000,00 €	576 053,43 €	2 655 520,00 €
AP ADICAPE 2024	234 041,00 €	34 041,00 €	26 433,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €		160 474,00 €
AP AGRI 2024	118 148,00 €	18 148,00 €	34 072,64 €	50 000,00 €	15 927,36 €		118 148,00 €
AP URBANISME 2024	79 600,00 €	11 600,00 €	14 512,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €		58 112,00 €
AP AUTRES SUBVENTIONS 2024	680 000,00 €	295 500,00 €	- €	100 000,00 €	198 500,00 €		594 000,00 €
AP ETUDES 2024	480 000,00	94 498,08	55 787,28	280 715,00	146 490,00		577 490,36
AP MATERIELS 2024	680 973,00	193 873,26	144 581,65	142 967,14	100 000,00		581 422,05
AP FONCIER 2024	3 401 483,00	153 295,28	2 928 585,92	231 873,93	223 000,00		3 536 755,13
AP TRAVAUX 2024	6 806 400,00	1 198 476,28	1 679 204,61	3 844 055,24	1 320 000,00		8 041 736,13

En 2027, de nouvelles autorisations de programme sont à prévoir en tenant compte du niveau de consommation des AP actuelles.



II. Budgets annexes

1. Gestion des déchets

En 2026, la stratégie de gestion des déchets se poursuit en combinant **maîtrise budgétaire** et transition vers un **modèle circulaire**.

L'**optimisation des bases de données** et l'intégration des clauses de performance dans les marchés publics telle que la **réduction des tonnages** permet de réaliser des **économies**, notamment via la baisse des coûts de collecte.

Il convient de poursuivre l'optimisation des recettes, tout en maîtrisant les dépenses.

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - BALANCE DETAILLEE

CHAPITRES	DEPENSES (en €)	
	FONCTIONNEMENT	4 392 212,00
011	Charges à caractère général	3 672 345,64
012	Charges de personnel	235 000,00
65	Charges de gestion courante	348 665,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00
6817	Dotations aux amortissements	5 000,00
042	Amortissements	111 201,36

CHAPITRES	DEPENSES (en €)	
	INVESTISSEMENT	298 427,00
13	Subventions d'investissement	45 037,00
21	Immobilisations corporelles (agencements, matériels industriels, mobilier...)	221 390,00
040	Amortissements des subventions	32 000,00

CHAPITRES	RECETTES (en €)	
	FONCTIONNEMENT	4 392 212,00
70	Produits des services	3 281 292,77
75	Autres produits	755 189,00
77	Produits exceptionnels	220 000,00
002	Excédent antérieur reporté	103 730,23
042	Amortissements des subventions	32 000,00

CHAPITRES	RECETTES (en €)	
	INVESTISSEMENT	298 427,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	187 225,64
040	Amortissements	111 201,36

1.1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement

Les recettes :

Les produits des services : 3 281 292,77 €

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères, d'un montant estimé à près de 3 235 000€, représente 76 % des recettes réelles de fonctionnement.

Conformément au DOB, les tarifs de la redevance de 2025 sont reconduits :

Redevance annuelle des ordures ménagères 2026

Composition du foyer	1 PERS	2 PERS	3 PERS	4 PERS	5 PERS	6 PERS ET +
Montants en €	179	282	344	404	461	495

Redevance annuelle des professionnels 2026

Catégorie de bacs	120 L	240 L	340 L	500 L	750 L
Montants en €	247	407	512	611	826

Etablissements EHPAD	
Nombre de lits	82,50 €/lit

Hôtels	
Nombre de chambre	38€/chambre

Collecte des biodéchets (gros producteur)	
Par levée du bac	0,03€ x volume du bac en litre

Les produits de gestion courante : 755 189 €

Le SYDEME, qui a perçu de CITEO entre 2016 et 2019, la somme de 701 605,48 € HT, reverse ce produit en 60 mensualités de 11 693,42 € depuis le 1er janvier 2022 (Pacte financier avec le SYDEME approuvé par le Conseil Communautaire le 08/12/2021).

Les autres versements concernent la revente des matériaux, dont la périodicité a été précisée par le SYDEME. Il s'agit des soutiens meubles, emballages, matériaux, D3E... et sont évalués à 606 067 €.

Il est à noter qu'avec l'installation des points d'apport volontaire, la revalorisation des déchets est de plus en plus vertueuse.

Les produits exceptionnels : 220 000 €

Conformément aux tonnages de 2025, la somme remboursée des douzièmes relatifs aux traitements des déchets est estimée à 220 000€.

Les dépenses

Les charges à caractère général : 3 672 345,64 €

Ce sont les charges liées à la structure et à l'activité :

Prestations de services :

- **SYDEME** : traitement et valorisation des objets recyclables et biodéchets
- **SUEZ RV NORD EST** : collecte des fibreux, des légers en point d'apport volontaire et collecte des déchets ménagers en porte à porte
- **NICOLLIN** : gestion et exploitation des déchèteries de Faulquemont et de Longeville-Lès-Saint-Avold
- **MINERIS** : collecte du verre en point d'apport volontaire
- **SNTP** : transport et évacuation des bornes à gravats sur les déchèteries
- **Communauté de communes du Sud Messin** : accès à la déchèterie pour 5 communes du DUF (ADAINCOURT, HAN-SUR-NIED, VATIMONT, VITTONCOURT, VOIMHAUT)

Ces charges représentent près de 86 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La mise en place d'une collecte tous les quinze jours (C0.5) pour les zones agglomérées de moins de 2 000 habitants en 2025 génère une diminution notable de nos dépenses sur une année complète.

Les autres charges de gestion courante : 348 665 €

Ces charges concernent les créances admises en non-valeur, les créances éteintes et la contribution au fonctionnement du SYDEME.

La contribution au SYDEME s'élève à 12,37 € par habitant.

Les charges exceptionnelles : 20 000 €

Il s'agit des annulations de la redevance des ordures ménagères de l'année antérieure. Les charges sont en baisse par rapport à 2025 car les dossiers des administrés sont désormais traités au fil de l'eau. De plus, le règlement de redevance des ordures ménagères prévoit une année de remboursement.

1.2 Les recettes et les dépenses d'investissement

Les recettes sont constituées pour l'essentiel de l'excédent reporté et des amortissements dont le même montant est inscrit en dépenses de fonctionnement.

Des dépenses d'investissement sont à prévoir sur l'exercice 2026 :

- renouvellement ou installation de bornes supplémentaires : 32 000 €
- signalétique : 15 000 €
- composteurs : 10 000 €
- plateformes : 7 000 €



2. Assainissement

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BALANCE DETAILLEE

CHAPITRES	DEPENSES (en €)	
	FONCTIONNEMENT	3 094 922,00
011	Charges à caractère général	1 146 499,04
012	Charges de personnel	575 000,00
014	Atténuation de produits	500,00
65	Charges de gestion courante	50 000,00
66	Intérêts de la dette	136 670,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00
68	Provisions	15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	28 552,96
042	Amortissements	1 137 700,00

CHAPITRES	RECETTES (en €)	
	FONCTIONNEMENT	3 094 922,00
70	Produits des services	2 071 481,55
75	Autres produits	100,00
77	Produits exceptionnels	456 500,00
002	Excédent antérieur reporté	77 890,45
042	Amortissements des subventions	488 950,00

CHAPITRES	DEPENSES (en €)	
	INVESTISSEMENT	2 064 577,00
16	Capital de la dette	615 000,00
20	Immobilisations incorporelles (études)	4 585,00
21	Immobilisations corporelles (agencements, matériels industriels, mobilier...)	328 907,00
23	Immobilisations en cours (lagunes, travaux STEP...)	334 942,96
001	Déficit reporté	292 192,04
040	Amortissements des subventions	488 950,00

CHAPITRES	RECETTES (en €)	
	INVESTISSEMENT	2 064 577,00
13	Subventions	305 485,00
16	Emprunt	307 197,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	285 642,04
021	Virement de la section de fonctionnement	28 552,96
040	Amortissements	1 137 700,00

2.1 Les recettes et les dépenses de fonctionnement

Les recettes :

Les produits de services

Ces recettes représentent 82 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il s'agit principalement des recettes suivantes :

- ⇒ Redevance d'assainissement (1 786 000€)
- ⇒ Redevance de performance des systèmes d'assainissement collectifs (130 000€)
- ⇒ Participation pour l'assainissement collectif (25 000€)
- ⇒ Facturation :
 - aux entreprises de curage des dépotages à la STEP de CREHANGE (12 077€)
 - des branchements particuliers (30 000€)
 - des contrôles de rejets avec les entreprises industrielles (80 405€)
 - les vérifications de raccordement des réseaux collectifs et non collectifs (8 000€)

Composition de la redevance d'assainissement :

COMMUNES	2026	COMMUNES	2026
ADAINCOURT	0,88	FLETRANGE	1,59
ARRAINCOURT	0,88	FOULIGNY	1,59
HAN-SUR-NIED	0,88	GUINGLANGE	1,59
HOLACOURT	0,88	HALLERING	1,59
THICOURT	0,88	HAUTE-VIGNEULLES	1,59
THONVILLE	0,88	HEMILLY	1,59
VATIMONT	0,88	HERNY	1,59
VITTONCOURT	0,88	LAUDREFANG	1,59
VOIMHAUT	0,88	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1,59
ADELANGE	1,59	MAINVILLERS	1,59
ARRIANCE	1,59	MANY	1,59
BAMBIDERSTROFF	1,59	MARANGE-ZONDRANGE	1,59
BOUCHEPORN	1,59	PONTPIERRE	1,59
CREHANGE	1,59	TETING SUR NIED	1,59
ELVANGE	1,59	TRITTELING-REDLACH	1,59
FAULQUEMONT-CHEMERY	1,59	VAHL-LES-FAULQUEMONT	1,59
		ZIMMING	1,59

Il existe 2 redevances d'assainissement :

- La redevance de collecte (0.88€) qui est due par les usagers raccordés aux réseaux d'assainissement mais dont les effluents ne sont pas encore traités par une station d'épuration
- La redevance de collecte et de traitement (1.59€) qui, outre la collecte, finance le traitement des effluents et s'accompagne d'un abonnement annuel de 30€ HT

Les dépenses :

Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général représentent 59% de nos dépenses réelles de fonctionnement et sont largement maîtrisées.

Elles augmentent de 2% par rapport au budget primitif de 2025 et de 1% par rapport au réalisé 2025.

Les dépenses de fonctionnement les plus importantes sont les suivantes :

- Entretien de nos différentes installations (stations d'épuration, lagunes, postes de relevage, déversoirs d'orages) ;
- Fluides (eau, électricité), carburant
- Travaux d'entretien de nos réseaux...

2.2 Les recettes et les dépenses d'investissement

Les recettes :

- Les subventions d'investissement reportées : dans le cadre des opérations sur le secteur de FOULIGNY, VITTONCOURT, VOIMHAUT et ADAINCOURT, le montant des subventions s'élève à 2 067 722,60 €. En 2026, la somme de 300 485 € est inscrite en tant que restes à réaliser.
- L'emprunt de 307 197 €
- L'excédent d'investissement capitalisé s'élève à 285 642,04 €
- Le virement de la section d'exploitation d'un montant de 28 552,96 €.

Les dépenses : Les travaux d'investissement représentent 81 % des dépenses réelles inscrites à la section d'investissement. Ils concernent les opérations suivantes :

Secteur	Opérations	Restes à réaliser	2026
Lagunes et réseaux	○ Assainissement ADAINCOURT, VOIMHAUT, VITTONCOURT	98 859 €	109 500 €
	○ Assainissement FOULIGNY	88 294 €	
	○ ZIL LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	38 290 €	
Stations d'épuration et réseaux	○ Divers matériels (remplacement de pompes, armoire électrique, clôture, dégrilleurs...)	63 907 €	265 000 €



III. Equilibre budgétaire (budget général + budgets annexes)

Détail des montants prévisionnels (opérations réelles et opérations d'ordre) :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	BP 2026	BP 2026
BUDGET GENERAL	17 703 003,00	11 999 031,00
BUDGET ANNEXE GESTION DECHETS	4 392 212,00	298 427,00
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	3 094 922,00	2 064 577,00
TOTAL	25 190 137,00	14 362 035,00

Les budgets primitifs de l'année 2026, budget principal et budgets annexes confondus représentent un volume total de 39 552 172,00 €.

VOTE DES BUDGETS



Je vous demanderai donc :

- D'autoriser la reprise anticipée des résultats de 2025 tels que définis à la page 4 du présent rapport.
- D'approuver le tableau des effectifs au 01/01/2026 :

GRADE ou EMPLOI	Catégorie	Postes ouverts BP 2026	Effectifs pourvus 01/01/2026	Dont temps non complet
BUDGET GENERAL				
Secteur administratif				
Emplois Fonctionnels	DGS	1	1	
Attaché Hors Classe	A	1	0	
Attaché Principal	A	0,6	0,6	
Attaché	A	5	5	
Rédacteur Ppal 2 ^e classe	B	2	2	
Rédacteur	B	3	2	
Adj Adm Ppal 1 ^{ère} CI	C	7	7	
Adj Adm Ppal 2 ^{ème} CI	C	2	2	
Adj Adm	C	1	1	
Sous-Total		22,6	20,6	0
Secteur Technique				
Ingénieur Hors Classe	A	0,7	0	
Ingénieur Principal	A	0,7	0,7	
Ingénieur	A	1	1	
Technicien Ppal 1 ^{ère} CI	B	1	1	
Technicien	B	4	4	
Agent de maîtrise Ppal	C	1	0	
Adj Tech Ppal 1 ^{ère} CI	C	1	1	
Adj Tech Ppal 2 ^{ème} CI	C	2	1	1
Adj Tech	C	2	2	
Sous-Total		13,4	10,7	1
Secteur Sportif				
Educateur des APS Ppal 1 ^{ère} CI	B	1	0	
Educateur des APS Ppal 2 ^{ème} CI	B	1	1	
Educateur des APS	B	4	3	
Opérateur des APS	C	1	1	
Sous-Total		7	5	0
Budget gestion des déchets				
Ingénieur Hors Classe	A	0,3	0	
Ingénieur Principal	A	0,3	0,3	
Technicien	B	1	1	
Attaché principal	A	0,4	0,4	
Adj Adm Ppal 1 ^{ère} CI	C	1	1	
Adj Adm	C	1	1	
Sous-total		4	3,7	0
Budget assainissement				
Technicien Ppal 1 ^{ère} CI	B	1	0	
Technicien	B	2	1	
Agent de maîtrise Ppal	C	3	1	
Agent de maîtrise	C	1	0	
Adj Tech Ppal 1 ^{ère} CI	C	1	1	
Adj Tech Ppal 2 ^{ème} CI	C	1	0	
Adj Tech	C	2	2	
Sous-total		11	5	0
TOTAL GENERAL		58	45	1

58 postes sont ouverts au BP 2026 :

- 45 postes sont pourvus

* 4 postes prévus pour des avancements de grade /nomination suite concours (l'ancien poste de chacun des agents pourra être supprimé ultérieurement par le Conseil Communautaire après la nomination)

* 4 postes en cours de recrutement au 1er février et au 1er mars

* 2 postes seront pérennisés

Des avancements de grade pourront être prononcés au second semestre. Pour ce faire, les modifications de postes correspondantes seront soumises au Conseil Communautaire

- De reconduire les attributions de compensation suivantes :

Montant des attributions de compensation

Code INSEE	Nom commune	Attribution de compensation dites « fiscale » (= produits transférés)	Attribution compensation budgétaire positives	Attribution de compensations budgétaires négatives
57007	ADAINCOURT	4 332	4 332	
57008	ADELANGE	4 020	4 020	
57027	ARRAINCOURT	3 672	3 672	
57029	ARRIANCE	2 388	2 388	
57047	BAMBIDERSTROFF	10 812	10 812	
57095	BOUCHEPORN	13 800	13 800	
57159	CREHANGE	167 892	167 892	
57190	ELVANGE	-2 566		2 566
57209	FAULQUEMONT	526 428	526 428	
57217	FLETRANGE	-9 174		9 174
57230	FOULIGNY	14 556	14 556	
57276	GUINGLANGE	15 732	15 732	
57284	HALLERING	2 592	2 592	
57293	HAN-SUR-NIED	984	984	
57714	HAUTE-VIGNEULLES	900	900	
57313	HEMILLY	11 532	11 532	
57319	HERNY	9 360	9 360	
57328	HOLACOURT	0	0	
57386	LAUDREFANG	636	636	
57413	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	1 129 632	1 129 632	
57430	MAINVILLERS	768	768	
57442	MANY	13 320	13 320	
57444	MARANGE-ZONDRANGE	1 164	1 164	
57549	PONTPIERRE	4 416	4 416	
57668	TETING-SUR-NIED	80 568	80 568	
57670	THICOURT	3 612	3 612	
57673	THONVILLE	216	216	
57679	TRITTELING-REDLACH	4 848	4 848	
57686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	2 652	2 652	
57698	VATIMONT	3 756	3 756	
57726	VITTONCOURT	768	768	
57228	VOIMHAUT	9 564	9 564	
57762	ZIMMING	2 688	2 688	
		2 035 868	2 047 608	11 740

- De reconduire pour 2026 les taux de la fiscalité 2025 :

	TAUX
FONCIER BATI	0,512 %
FONCIER NON BATI	3.94 %
CFE	19.43 %
HABITATION RESIDENCES SECONDAIRES	8,12 %

- D'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle du budget général au budget annexe Assainissement d'un montant de 456 500 €,
- De fixer à 36 € par élève la subvention aux collèges du DUF pour les activités périscolaires (voyages, UNSS, etc.),
- De reconduire les tarifs :
 - de la redevance assainissement et l'abonnement à 30 € HT sur la collecte et le traitement applicable pour l'exercice 2026,
 - de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour les foyers et les professionnels, notamment selon le règlement de facturation voté en Conseil Communautaire le 12/02/2025,
 - des bacs roulants, serrures, accès déchèteries aux professionnels, composteurs
 - De la piscine et les tarifs des activités
- D'autoriser la constitution d'une provision pour risques et charges à l'article 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant » d'un montant de :
 - 5 000 € sur le Budget Général
- D'autoriser la constitution d'une provision pour risques et charges à l'article 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » d'un montant de :
 - 5 000 € pour le Budget Annexe Gestion des Déchets
 - 15 000 € sur le Budget Annexe Assainissement
- D'approuver les Autorisations de programme du budget général décrites à la page 13 de ce rapport
- D'autoriser le recours à l'emprunt d'un montant de 1 750 000 € pour le budget Général et 307 197 € pour le budget annexe assainissement.

- D'approuver le Budget Primitif 2026 du Budget Général ainsi que les Budgets Annexes « Gestion des Déchets » et « Assainissement » par chapitre :

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Dépenses	17 703 003 €
Recettes	17 703 003 €

Section d'investissement

Dépenses	11 999 031 €
Recettes	11 999 031 €

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

Section de fonctionnement

Dépenses	4 392 212,00 €
Recettes	4 392 212,00 €

Section d'investissement

Dépenses	298 427,00 €
Recettes	298 427,00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses	3 094 922,00 €
Recettes	3 094 922,00 €

Section d'investissement

Dépenses	2 064 577,00 €
Recettes	2 064 577,00 €